

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT TROIS****Le 16 novembre 2023 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles (arrivé à 19h25), M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h10), M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle, (La Gresle).

N°2023/N°155**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AVEC
LA MAIRIE DE ST GERMAIN LA MONTAGNE 2024-2026**

Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers explique que depuis le 1er janvier 2016, la commune de St Germain la Montagne met à disposition (reconduction d'année en année) un de ces agents communaux, Jean-Noël AUGAY, sur le poste d'agent de la déchèterie de Belmont. Cette convention a été renouvelée en date du 1er janvier 2021 et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il est, à nouveau, proposé de renouveler la convention, en accord avec l'agent et M. le Maire de St Germain la Montagne, pour une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 sur les mêmes conditions que précédemment avec remboursement selon le coût horaire pour 15 heures hebdomadaires maximum.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition avec la commune de Saint Germain la Montagne pour 3 ans (2024-2026),
- dit que la dépense sera inscrite au budget annexe déchets ménagers en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de La Gresle
Mme Isabelle DUGELET

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231116-N2023-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023